agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

AMERIQUE/BRESIL - Nouvelle alarme en matière de respect des droits fondamentaux des réfugiés haïtiens

Brasilia (Agence Fides) – Une nouvelle alarme concernant la situation dramatique des haïtiens qui cherchent refuge au Brésil, y arrivant de manière illégale, a été lancée par l'ONG brésilienne Conectas après la visite du Président brésilien, Dilma Rousseff, au Pérou. A cette occasion en effet, Dilma Rousseff a affirmé que les deux pays collaboreront afin de lutter contre les réseaux illégaux de trafiquants de personnes, en particulier ceux qui gèrent le voyage des émigrés d'Haïti en direction du Brésil. Selon les informations envoyées à l'Agence Fides par Adital, pour atteindre illégalement le Brésil, les haïtiens traversent en effet la République dominicaine, l'Equateur et le Pérou, étant soumis à des violations répétées de leurs droits, à des abus sexuels, à des mauvais traitements, à des extorsions et à des tortures.
Tout en reconnaissant l'importance de l'initiative, l'ONG se plaint du fait que ne soit pas mentionnée aucune initiative urgente et concrète, telle que la résolution de la crise du logements, qui permettrait aux haïtiens déjà arrivés au Brésil de commencer une nouvelle vie. La majeure partie des immigrés se trouve en effet dans des conditions précaires et inhumaines en ce qui concerne leur logement et leur traitement.
Renforcer l'attention des représentations diplomatiques, faciliter l'obtention du visa pour motifs humanitaires, lancer des campagnes d'information dans les villes se trouvant sur le trajet des émigrants haïtiens, travailler avec les gouvernements au niveau régional afin d'enquêter sur les plaintes déposées et de combattre les trafiquants : telles sont les propositions de Camila Asano, coordinatrice du programme de politique extérieure de Conectas qui, avec d'autres organisations engagées sur ce front, avait envoyé un document au Président brésilien avant son voyage au Pérou, indiquant un certain nombre de moyens pour mettre un terme aux violations des droits fondamentaux dans les pays traversés par les émigrants. L'émigration massive des haïtiens a débuté en 2010, après le séisme dévastateur qui causa plus de 300.000 morts et la destruction de la majeure partie des infrastructures. (SL) (Agence Fides 16/11/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it